



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : M. FENNINGER Alain, Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0073

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Mme Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : M. FENNINGER Alain, Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0074

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2023

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2023.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2023.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : M. FENNINGER Alain, Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0075

N° de feuillet :

3. Partenariat avec l'Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse-sur-Moder et Environs

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la municipalité de Schweighouse-sur-Moder et l'Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse-sur-Moder et Environs, représentée par son Président André DEISS, collaborent de longue date et mènent des

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

actions destinées aux habitants de la commune par notamment la création et l'organisation d'expositions sur l'histoire de la Commune.

A ce titre, il est envisagé au moyen du projet de convention de partenariat tel que joint à la présente délibération, le versement annuel d'une subvention de 500 € pour les années 2023, 2024 et 2025 ainsi que la location à titre gracieux d'une salle municipale pour la tenue d'expositions.

En contrepartie, l'Association d'Histoire et de Généalogie de Schweighouse-sur-Moder s'engage :

- en 2023 et 2024 à réaliser le déploiement de QR Codes,
- en 2025, à réaliser un repérage en vue d'installer des « Stolpersteine ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le partenariat avec l'Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse-sur-Moder et Environs,
- APPROUVE le versement d'une subvention annuelle de 500 € l'Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse-sur-Moder et Environs au titre des années 2023, 2024 et 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat susmentionnée.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



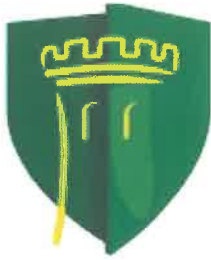
La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0076

N° de feuillet :

4. Adoption d'un règlement financier concernant les subventions de fonctionnement

Arrivée de M. Alain Fenninger à 19h51.

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année, la commune verse en fin d'année une subvention de fonctionnement aux associations locales sur la

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

base de plusieurs critères : existence de locaux propres, politique à destination des jeunes, qualité de l'encadrement, participations à diverses cérémonies.

Il convient de les faire évoluer en les actualisant et en intégrant de nouvelles dimensions résumées en 5 critères :

- 1) Une part pour l'administration de l'association déterminée en fonction du nombre d'adhérents par tranche de membres et jeunes membres,
- 2) Une part pour l'encadrement et la formation dans la limite de 3 encadrants par association,
- 3) Une part pour les associations propriétaires de leurs locaux et une part pour la mise à disposition de ces locaux pour les cérémonies communales,
- 4) Une part en guise de participation aux déplacements pour les phases finales de championnats de France et de championnats régionaux,
- 5) Une part pour des résultats sportifs exceptionnels (titre de champion régional et national) et pour la participation aux scrutins électoraux de la commune des membres des associations.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, le montant maximal annuel dont pourra bénéficier une association est fixé à 8 500 €. Ces 5 critères sont formalisés au travers d'un règlement financier concernant les subventions de fonctionnement tel que joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le règlement financier pour les subventions de fonctionnement susmentionné à compter du 1^{er} janvier 2024.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0077

N° de feuillet :

5. Tarifs municipaux pour 2024

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27 mai 2020, ce dernier a délégué au Maire le pouvoir de fixer les tarifs municipaux à l'exception des droits de place présentant un caractère fiscal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il est envisagé :

- d'une part, l'ajout et la suppression de tarifs portant sur la location de salles au Centre Robert Kaeufling et au Cosec,
- d'autre part, le maintien de l'ensemble des tarifs municipaux et droits de place préexistants.

Ces ajustements sont joints à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de l'actualisation des tarifs municipaux applicables à compter du 1er janvier 2024.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0078

N° de feuillet :

6. Décision modificative n°1

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, que nous arrivons à la fin de de l'exercice comptable 2023 et qu'il convient de procéder au réajustement de certains comptes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Dépenses		
Cpte 6688 01	Autre / Indemnité rembt emprunt	+ 8.000,00 €
Op/d'Ordre 6811-01	Dotations aux Amortissements	+ 30.000,00 €
Cpte 023-01	Virt° à la section d'Investissement	+ 108.200,00 €

Recettes		
Cpte 75888-322	Autres produits	+ 146.200,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		
Cpte 1641-01	Remboursement Emprunts	+ 500.000,00 €
Cpte 16818-3211	Avance CDC	- 473.500,00 €
Cpte 21318-518	Acquisition d'Immeubles	+ 218.950,00 €
Cpte 261-01	Titres de participation	+ <u>20.000,00 €</u>
	TOTAL :	+ 265.450,00 €

Recettes		
Cpte 1322-3211	Subvention CEA	+ 103.500,00 €
Cpte 1328-3211	Subvention Agence de l'Eau	+ 23.750,00 €
Op/d'Ordre 28188-01	Amortissements	+ 30.000,00 €
Cpte 021-01	Virt de la section Fonctionnement	+ <u>108.200,00 €</u>
	TOTAL :	+ 265.450,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE les décisions budgétaires modificatives ci-dessus.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17/10/2023

ID : 067-216704585-20231005-2023DEL_0078-DE



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Ritt', written over a horizontal line.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17/10/2023



ID : 067-216704585-20231005-2023DEL_0078-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0079

N° de feuillet :

7. Remboursement partiel emprunt n°00047244902 / Crédit Mutuel

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des délégations qui lui ont été octroyées par le Conseil Municipal, il a été amené à renégocier en lien avec Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, le prêt référencé ci-dessus auprès du Crédit Mutuel.

Les conditions de ce prêt se décomposent désormais de la façon suivante.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Après 2021 et le remboursement anticipé partiel d'un montant de 500 000 €, une nouvelle opération de désendettement est actuellement menée et fait l'effet d'une inscription à la Décision Modificative n°1 de 2023.

Elle concerne le prêt mis en place le 25 novembre 2009 d'un montant de 2,8 M€ au taux de 4,20 % l'an.

Après une renégociation sans frais du taux d'intérêt en date du 14 octobre 2014 qui passe à 3,95 % l'an, une seconde démarche a été une nouvelle fois faite en vue d'un remboursement anticipé partiel de 500 000 €.

L'opération est conditionnée au paiement d'une indemnité de remboursement anticipé ce qui est incontournable au niveau d'un prêt "collectivité" à taux fixe d'un montant de 8 000 €.

Au niveau des échéances trimestrielles de ce prêt dont la dernière échéance est actuellement fixée au 31 décembre 2029, le montant de la trimestrialité serait égale à celle d'aujourd'hui soit 34 053,54 €/Trimestre, par contre la durée de remboursement serait ramenée au 31 décembre 2025 soit une durée restante de crédit de 27 mois (2,3 années) au lieu de 78 mois (6,5 années).

Le gain au niveau des intérêts serait de l'ordre de 90 000 €.

L'encours de la dette passerait au 01/01/2024 arrondi à 4 420 000 € soit 879 €/Hab au lieu de 4 931 272 € (981 €/Hab). En conséquence, la dette par habitant a diminué de 102 €.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la décision ci-exposée.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0080

N° de feuillet :

8. Acceptation d'un don de l'Electricité de Strasbourg

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27 mai 2020, ce dernier lui a délégué le pouvoir d'accepter les dons faits à la commune et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ainsi, par arrêté municipal, il a été accepté le don de 5 000 € fait par l'entreprise Electricité de Strasbourg (ES) à la Commune de Schweighouse-sur-Moder en récompense de sa participation et de sa deuxième place au 1er challenge de la Transition Energétique pour les collectivités.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de l'acceptation du don de 5 000 € fait par l'entreprise Electricité de Strasbourg à la Commune de Schweighouse-sur-Moder.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0081

N° de feuillet :

9. Chasse communale pour la période 2024 - 2033

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 25 septembre 2023,

En application du Code de l'Environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

En début de procédure, la commission consultative communale ou intercommunale de chasse doit émettre un avis simple sur la composition et la délimitation du ou des lots de chasse communaux et intercommunaux, le mode de location. Puis elle devra émettre un avis simple sur l'agrément des candidats et le cas échéant sur les conventions de gré à gré.

Il appartient au Conseil Municipal, après avis simple de la commission communale, de décider de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, du choix de la procédure de location, et de l'adoption des clauses particulières.

S'agissant du mode de location, le choix du Conseil Municipal, après avis de la commission consultative, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- En cas d'exercice droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place.
- S'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

Le droit de priorité s'applique concernant la commune de Schweighouse.

S'agissant des clauses particulières, il est envisagé de reconduire l'interdiction des battues, les samedis et dimanches et jours fériés dans le périmètre du parcours de santé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

A) Sur la constitution et le périmètre du ou des lots de chasse

- DECIDE de constituer un lot unique et de fixer à 618 hectares la contenance des terrains à soumettre à la location,
- DECIDE de procéder à la location en un seul lot comprenant 618 hectares.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

B) Sur le mode de location des lots

- DECIDE de mettre le lot unique en location, le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité, par convention de gré à gré,
- DECIDE de fixer le prix de la location comme suit : 5 000 €/an,
- AGREE la candidature de l'Association de chasse D'Sandhaase, actuel locataire en place,
- DECIDE d'adopter la clause particulière susvisée pour cette location de gré à gré,
- APPROUVE la convention de gré à gré 2024-2033 à intervenir et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17/10/2023



ID : 067-216704585-20231005-2023DEL_0081-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0082

N° de feuillet :

10. Révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Bas-Rhin

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage définit les conditions d'élaboration d'un Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) et les dispositifs d'accueil à réaliser.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Dans le prolongement des schémas de 2002-2008 et de 2011-2017, le SDAGV du Bas-Rhin actuel :

- a été élaboré conjointement par la Collectivité Européenne d'Alsace et l'État,
- a été adopté le 19 septembre 2019 pour la période de 2019-2024,
- comporte une clause de revoyure à mi-parcours en vue de modifier le schéma actuel ; ces modifications étant jointes à la présente délibération.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), le projet du SDAGV du Bas-Rhin inclut désormais les communes de Val de Moder et de Schweighouse-sur-Moder car comptant désormais plus de 5000 habitants au sens de l'INSEE, sans pour autant fixer de nouvelles obligations dans l'attente d'un bilan de fonctionnement de l'aire de grand passage de Drusenheim.

Il faut toutefois relever d'ores et déjà que :

- en l'absence de foncier disponible pour accueillir une aire de grand passage et de l'inadéquation de la taille de cet équipement eu égard aux implantations illégales connues par la Commune au cours des dernières années, la Commune de Schweighouse-sur-Moder ne pourra accueillir sur son ban une structure de cette taille,
- la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 oblige les communes au titre du « Zéro artificialisation Nette » à réduire considérablement leurs espaces à construire. Il sera dès lors indispensable que l'Etat modifie la loi précitée pour octroyer des droits à construire spécifiques à la commune en cas d'implantation d'une aire de simple passage sur le ban communal, pour ne pas limiter son développement et les objectifs fixés par l'Etat en matière de construction de logements sociaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- PREND acte du projet de SDAGV du Bas Rhin 2019-2024 amendé,
- S'OPPOSE à toute implantation future d'une aire de grand passage sur le ban communal de la commune de Schweighouse-sur-Moder,
- ATTIRE l'attention de l'Etat sur la nécessité de procurer à la commune des droits à construire spécifiques en cas d'implantation d'une aire de simple passage sur le ban communal.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire
M. SPECHT Philippe

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17/10/2023

ID : 067-216704585-20231005-2023DEL_0082-DE



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joëlle Ritt', written over a horizontal line.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17/10/2023



ID : 067-216704585-20231005-2023DEL_0082-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0083

N° de feuillet :

11. Purge d'un pacte de préférence

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 14 septembre 2013, l'étude notariale BIRY et associés SCP a demandé à la commune de se prononcer en vertu d'un pacte de préférence consenti à la Commune, sur la cession des parcelles section 5 n°140/77 et 141/77 sises au 2 route de Wintershouse.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ce pacte de préférence permettrait à la commune d'acquérir les parcelles susvisées en lieu et place des acquéreurs pressentis.

La commune n'ayant pas d'intérêt d'acquérir lesdites parcelles, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de ne pas user du droit de préférence lors de la future cession des parcelles section 5 n°140/77 et 141/77 sises au 2 route de Wintershouse,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0084

N° de feuillet :

12. Acquisition de bien sis au 18 rue Georges WODLI et appartenant aux consorts LEH/KRIEG

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que les consorts LEH/KRIEG sont prêts à céder leur propriété cadastrée parcelle n°150 section 2 d'une contenance de 10,34 ares sur-bâtie d'une maison + dépendances et parcelle n°195 section 50 d'une contenance de 0,62 ares à Schweighouse-sur-Moder, après avis des domaines, au prix total de 300 000 € hors frais de notaire à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les parcelles référencées ci-dessus aux consorts LEH/KRIEG au prix total de 300 000 € hors frais de notaire,
- PREND acte que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte notarié à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 (Mme Barbier, M. Fritzinger, M. Schweyer)

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0085

N° de feuillet :

13. Cession d'un logement à Monsieur Cyril MELON

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un immeuble section 21 parcelle 88 situé 88 route d'Ohlungen comprenant désormais 4 lots.

Ces 4 lots consistent en :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Un premier local commercial d'une superficie de 240 m² occupé par une boulangerie,
- Un deuxième local commercial d'une superficie de 80 m² occupé par une pizzeria,
- Un local de stockage d'une superficie de 60 m² occupé de manière conjointe par l'institut de beauté et la boulangerie,
- Un ensemble comprenant un logement d'une superficie de 120 m² ainsi qu'une terrasse, une cage d'escalier et un sous-sol (184 m² de caves et garages) occupé par un particulier.

Monsieur Cyril MELON actuel locataire de l'ensemble comprenant un logement ainsi qu'une terrasse, une cage d'escalier et un sous-sol, a souhaité acquérir ledit bien.

Après avis des domaines, il est envisagé de lui céder au prix de 165 000 € hors frais de notaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à céder ce bien au prix de 165 000 € au profit de Monsieur Cyril MELON, dans les conditions ci-exposées,
- DECIDE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à établir ainsi que d'amender le règlement de copropriété,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent dont notamment l'esquisse d'étages et l'établissement des diagnostics d'usage.

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 3 voix (Mme Barbier, M. Fritzinger, M. Schweyer)

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0086

N° de feuillet :

14. Acquisition de parcelle de l'AAPPMA

Sortie de M. Mickaël EPPINGER.

Monsieur Dany ZOTTNER informe les membres du Conseil Municipal que l'AAPPMA souhaite céder à la commune un terrain leur appartenant et cadastré section 49 parcelle n° 150 d'une contenance de 5,18 ares.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il signale qu'une offre à 105 € l'are leur a été faite et qu'ils ont accepté. Par conséquent, le prix d'acquisition de cette parcelle au lieu-dit Lentzenwoerth est donc de 543,90 €. Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle référencée ci-dessus à l'AAPPMA au prix de 543,90 €,
- PREND acte que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte notarié à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 1 (M. Eppinger)

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0087

N° de feuillet :

15. Acquisition de parcelle forestière des héritiers Robert STRUB

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que les héritiers Robert STRUB souhaitent céder à la commune la parcelle boisée leur appartenant et cadastrée comme suit :

- Section 15 n° 28 lieu-dit « Meyershoefer Hard » d'une contenance de 9,93 ares.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il informe les conseillers municipaux qu'une offre de 130 € l'are a été faite aux héritiers soit un prix d'acquisition de 1 290,90 €. Ces derniers ayant accepté la proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle boisée ci-dessus référencées des héritiers Robert STRUB Robert au prix de 1 290,90 €,
- PREND acte que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte notarié à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0088

N° de feuillet :

16. Acquisition d'une parcelle boisée des époux Lucien PFLIEGER

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que les époux Lucien PFLIEGER domiciliés 84 Grand Rue à 68130 Walheim souhaitent céder à la commune la parcelle boisée leur appartenant et cadastrée comme suit :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Section 23 n°60 lieu-dit « Fluess » d'une contenance de 19,18 ares.

Il informe les conseillers municipaux qu'une offre de 130 € l'are a été faite aux époux PFLIEGER soit un prix d'acquisition de 2 493,40 €. Ces derniers ayant accepté la proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle boisée ci-dessus référencée aux époux PFLIEGER au prix de 2 493,40 €,
- PREND acte que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte notarié à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0089

N° de feuillet :

17. Acquisition de parcelles boisées de Monsieur Gérard BACKHUSEN

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur Gérard BACKHUSEN domicilié 13 rue du Curé Knauer à Kutzenhausen qui souhaite céder à la commune les parcelles boisées lui appartenant et cadastrées comme suit :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Section 15 n°74 lieu-dit « Meyershoepler Hard » d'une contenance de 7,29 ares,
- Section 47 n°124 lieu-dit « Untere Meyershoepler Hard » d'une contenance de 10,38 ares.

Il informe les conseillers municipaux qu'une offre de 130 € l'are a été faite à Monsieur Gérard BACKHUSEN soit un prix d'acquisition de 2 297,10 €. Ce dernier ayant accepté la proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les parcelles boisées ci-dessus référencées de Monsieur Gérard BACKHUSEN au prix de 2 297,10 €,
- PREND acte que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte notarié à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0090

N° de feuillet :

18. Subvention Site scolaire Marelle-Moulin - transport piscine

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par la directrice du site scolaire Marelle-Moulin pour une participation financière au transport des élèves en bus à la piscine de Niederbronn-les-Bains. Il expose que les séances ont eu lieu au cours du 2e et 3e trimestre de l'année scolaire 2022/2023.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le montant total de la facture s'élève à 2 430 € et Monsieur EPPINGER propose de prendre en charge 70 % du coût du transport soit un montant de 1 701 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 1 701 € au site scolaire Marelle-Moulin,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0091

N° de feuillet :

19. Subvention école ABCM - transport piscine

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par la directrice de l'école ABCM Unseri Schuel pour une participation financière au transport des élèves en bus à la piscine de Niederbronn-les-Bains. Il expose que les séances ont eu lieu au cours du 2^e et 3^e trimestre de l'année scolaire 2022/2023.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le montant total de la facture s'élève à 1 905 € et Monsieur EPPINGER propose de prendre en charge 70 % du coût du transport soit un montant de 1 333,50 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 1 333,50 € à l'école ABCM,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0092

N° de feuillet :

20. Subvention pour séjours pédagogiques

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune participe à hauteur de 9 € par enfant et par jour au financement des voyages scolaires concernant les élèves du secondaire.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés par les familles ; 3 élèves sont concernés pour un montant total de 171 € (liste jointe).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE le versement des subventions aux parents d'élèves qui en ont fait la demande pour un montant total de 171 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0093

N° de feuillet :

21. Subvention énergies renouvelables

Sortie de M. Hubert HOERNER.

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, ce dernier avait décidé le 14 septembre 2009 d'une aide à

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

l'effort d'économie d'énergie (prime aux particuliers plafonnée à hauteur de 250 €) ainsi que d'une aide au maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m² pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m² pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Après étude des différents dossiers, il est envisagé d'attribuer les subventions suivantes :

Subvention ravalement de façades :

Nom	Situation du bien rénové	Montant de la subvention
HOERNER Julien	9 rue Breitung	122,50 €
LOZANO Enrique	41 rue de la Rochette	124,74 €
HOERNER Hubert	5 rue du Moulin	278,72 €
	TOTAL	525,96 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement des subventions mentionnées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 1 (M. Hoerner)

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
 et le présent extrait certifié conforme au
 registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0094

N° de feuillet :

22. Subvention Energym

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal de plusieurs demandes de subvention de l'Association Energym Schweighouse-sur-Moder.

Championnat de France des Ensembles Trophée fédéral B à Bourg-en-Bresse

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

La demande concerne le déplacement des gymnastes au Championnat de France du Trophée fédéral B des ensembles qui s'est déroulé à Bourg-en-Bresse les 13 et 14 mai 2023. 18 gymnastes, 5 entraîneurs et 1 juge sont concernés par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 50 € par participant.

Monsieur LAMBERT propose d'allouer une subvention de 1 200 € à l'association.

Championnat de France en Equipes Nationales à Mulhouse

La demande concerne le déplacement des gymnastes au Championnat de France des Equipes Nationales qui s'est déroulé à Mulhouse du 26 au 28 mai 2023. 6 gymnastes, 1 entraîneur et 1 juge sont concernés par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 50 € par participant.

Monsieur LAMBERT propose d'allouer une subvention de 400 € à l'association.

Championnat de France Elite à Mulhouse

La demande concerne le déplacement d'une gymnaste au Championnat de France Elite qui s'est déroulé à Mulhouse du 26 au 28 mai 2023. La subvention d'usage est d'octroyer 50 € par participant.

Monsieur LAMBERT propose d'allouer une subvention de 50 € à l'association.

Championnat de France du Trophée fédéral, des Duos et Ensembles FED A et Nationale 10-11 ans à Mouilleron-Le-Captif (Vendée)

La demande concerne le déplacement des gymnastes au Championnat de France du Trophée fédéral, des Duos et Ensembles FED A et Nationale 10-11 ans qui s'est déroulé à Mouilleron-Le-Captif (Vendée) du 10 au 12 juin 2023. 14 gymnastes, 4 entraîneurs et 1 juge sont concernés par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 50 € par participant.

Monsieur LAMBERT propose d'allouer une subvention de 950 € à l'association.

Championnat Régional des Ensembles Reg et Fed A à Saint-Dié

La demande concerne le déplacement des gymnastes au Championnat Régional des Ensembles Reg et Fed A qui s'est déroulé à Saint-Dié les 6 et 7 mai 2023. 50 gymnastes, 8 entraîneurs et 2 juges sont concernés par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 25 € par participant.

Monsieur LAMBERT propose d'allouer une subvention de 1 500 € à l'association.

Au total il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur le versement d'une subvention de 4 100 € à l'Association Energym.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement des cinq subventions soit un total de 4 100 € à l'Association Energym de Schweighouse-sur-Moder,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17/10/2023



ID : 067-216704585-20231005-2023DEL_0094-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0095

N° de feuillet :

23. Subvention Pass'Loisirs 2023

Sortie de M. Mickaël EPPINGER.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la subvention versée aux associations participantes à l'opération Pass'Loisirs 2023 a été fixée à 13 € de l'heure d'encadrement.

Cette année 10 associations ont participé à l'opération qui a une fois de plus remporté un franc succès auprès des enfants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de verser les subventions aux associations selon le tableau joint en annexe, et qui représente la somme totale de 9 516 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 1 (M. Eppinger)

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0096

N° de feuillet :

24. Rapport d'activité 2022 de la CAH

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire l'établissement d'un rapport d'activité annuel des établissements publics de coopération intercommunale, rapport qui doit être transmis aux Maires des communes membres lesquels doivent le communiquer à leur Conseil Municipal. Ce rapport est accompagné du compte administratif 2022 (budget principal et budgets annexes) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Ce rapport est disponible en Mairie pour consultation. Il a été envoyé à chaque conseiller par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinquième jour du mois d'octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. OTT Jean-Georges, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme WACKENHEIM Delphine

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0097

N° de feuillet :

25. Rapport annuel du délégataire-SDEA Assainissement

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le rapport annuel 2022 du SDEA (Assainissement) doit être présenté en Conseil Municipal.

Il indique que ce rapport annuel est disponible en Mairie pour consultation, et a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la présentation du rapport annuel 2022 du SDEA (Assainissement).

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :